

Une nouvelle stratégie de coalition ? L'exemple du cartel pétrolier

In: Revue française de science politique, 30e année, n°2, 1980. pp. 356-387.

Citer ce document / Cite this document :

Schemeil Yves. Une nouvelle stratégie de coalition ? L'exemple du cartel pétrolier. In: Revue française de science politique, 30e année, n°2, 1980. pp. 356-387.

doi : 10.3406/rfsp.1980.393894

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1980_num_30_2_393894

Résumé

UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE COALITION : L'EXEMPLE DU CARTEL PÉTROLIER, par YVES SCHEMEIL

Le cartel pétrolier, quelle que soit sa définition, n'est pas un nouveau centre de pouvoir, car il a hérité d'actifs économiques et organisationnels occidentaux. Sa fragilité tient par conséquent davantage aux conflits idéologiques et géopolitiques de ses membres qu'à sa jeunesse. Les clivages internes du cartel sont toutefois compensés par la similarité des formules sociétales, pastorales, lignagères et segmentaires qui plient les conduites des dirigeants de pays producteurs aux canons de la rationalité matérielle-politique, plus qu'aux exigences capitalistes et modernes de la rationalité formelle. La logique de la coalition pétrolière est ainsi une logique pastorale d'accroissement à l'infini du capital d'autorité de prestige reposant, en son sein, sur la reconnaissance définitive de cette autorité en échange d'un patronage total et, vers l'extérieur, sur l'échange d'un soutien limité dans le temps contre un bénéfice économique lui aussi limité, ce second procédé étant subordonné au premier par la règle anté-islamique de l'allégeance (moubâyaa).

[Revue française de science politique XXX (2), avril 1980, pp. 356-387.]

Abstract

A NEW COALITION STRATEGY : THE EXAMPLE OF THE OIL CARTEL, by YVES SCHEMEIL

However it is defined, the oil cartel is not a new power centre in that it has inherited Western economic and organisational assets. It is vulnerable, therefore, more because of its members' ideological and geopolitical conflicts than because of its youth. The cartel's internal divisions are offset, however, by the similarity of the societal, pastoral, lineal and segmentary formulas which force the leaders of the oil-producing countries to observe the canons of material-political rationality rather than the capitalist and modern demands of formal rationality. The logic of the oil coalition is therefore the pastoral logic of an infinite growth in reserves of authority and prestige based, within itself, on definitive recognition of this authority in exchange for total patronage and, with respect to the outside world, on the exchange of support which is limited over time against economic benefits which are themselves limited — this second process being made subordinate to the first by the ante-Islamic rule of allegiance (moubâyaa).

[Revue française de science politique XXX (2), avril 1980, pp. 356-387.]

UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE COALITION ?

L'exemple du cartel pétrolier

YVES SCHEMEIL

En venant troubler les eaux stagnantes des relations Est-Ouest, les nouveaux centres de pouvoir soulèvent dans leur émergence un intéressant point de théorie : les analyses basées sur l'interaction stratégique peuvent-elles rendre compte d'effets de structure sociale quand ne s'affrontent plus des Etats-nations dont les différences anthropologiques pouvaient être tenues pour négligeables, mais des types de société qui charrient leurs élites comme des coulées de lave ? Est-il encore possible de limiter les modèles employés aux trois catégories fameuses de Graham Allison ?¹. Ne convient-il pas de rechercher un modèle de décision qui ne soit pas logique, psychologique ou bureaucratique, mais anthropologique ? A moins de considérer comme équivalentes des sociétés dont le mode de production et l'organisation culturelle sont de nature différente, même si l'appareil de décision politique semble relever d'un genre commun, il n'est guère possible d'esquiver cette question. Aussi comprendra-t-on qu'elle soit à l'arrière-plan de la présente étude, base latente d'une série d'interrogations manifestes auxquelles on ne se dérobera pas² et qui me paraissent ainsi résumables : un « nouveau centre de pouvoir » devrait être tout à la fois un bloc géographique, une puissance économique et un acteur politique pour être en mesure de transformer ses relations avec les superpuissances, voire le système international dans son ensemble. Le cartel pétrolier

1. Allison (Graham T.), *Essence of decision. Explaining the Cuban missile crisis*, Boston, Little Brown, 1971, 318 p.

2. Cf. la première partie de l'article de Mario-Claude Smouts (*supra*).

est-il ce bloc, cette puissance et cet acteur ? Dans quelle mesure et surtout comment y est-il parvenu ?

Tels sont les deux axes de réflexion que l'on va successivement emprunter en souhaitant équilibrer pour chacun le rappel des événements ou des chiffres — toujours fastidieux pour qui les connaît — et la spéculation théorique dont on ne dira jamais assez combien elle s'impose dans un domaine où les « évidences » sont aussi fuyantes que variées. Le lecteur méfiant devant les grandes constructions abstraites est prié de ne pas oublier que les « données » sont encore moins dotées de signification en soi que dans d'autres champs de recherche. Le chercheur le plus objectif ne voit pas sans agacement une estimation généreuse des réserves arabes remplacer un calcul parcimonieux, et réciproquement ; il suit avec difficulté les modulations incroyables de prix promis, affichés, pratiqués, répertoriés. Bref, consulter le *Petroleum Economist*, le *Oil and Gas Journal* ou la *Revue de l'Energie*, ou encore les documents internes des compagnies pétrolières³ incite l'observateur à la plus grande modestie, d'autant plus grande dans le commentaire que l'ambition des chiffres est démesurée : comment en serait-il autrement quand deux opinions scientifiques peuvent radicalement diverger sur la durée de l'ère pétrolière (20 ans, 30 ans, 40 ans, 50 ans ?⁴) ou sur les prix relatifs de deux « bruts » (plus cher ou moins cher, selon qu'ils sont calculés « sortie » puits, terminal, raffinerie : production, participation, marché libre ; avant ou après désulfuration ; avant ou après ristourne ; selon le terme du règlement ?).

LE CARTEL PÉTROLIER EST-IL UN NOUVEAU CENTRE DE POUVOIR ?

Avant de donner un contenu plus précis à cette notion de « cartel pétrolier » on s'en contentera quelques paragraphes encore pour évoquer d'une manière très globale son ancienneté, ses ressources matérielles et sa capacité de les mobiliser.

3. Par exemple, de Bruyne (D.), *The energy outlook : crisis or mirage ?*, Royal Dutch/Shell, 20 octobre 1978, ou *Oil crisis... again ?*, British Petroleum Company, Policy Review Unit, septembre 1979.

4. Les estimations de la demande en 1985, l'horizon le plus proche, présentent déjà des différences de 20 millions de barils par jour, la plus élevée étant celle de la CIA (avril 1977, 72,6 millions de b/j), pour le monde non communiste, la plus basse étant celle de la B.P. (septembre 1978, 51 millions). L'estimation désormais la plus célèbre est celle du MIT, intitulée : *Energy : global prospects 1983-2000*, Workshop on Alternative Energy Strategies, mai 1977 (plus ou moins 60 millions de barils par jour en 1985).

Tout d'abord, il convient de rappeler qu'un cartel existe depuis 1928 et que son évolution peut s'analyser, sans raccourci excessif, comme un transfert progressif du pouvoir des compagnies vers les Etats producteurs, en trois étapes :

— celle des années cinquante (accords sur le partage des bénéfices, dits « fifty-fifty », sur la fiscalité et sur la formation de personnel local) ;

— celle des années soixante (création de l'OPEP par le Venezuela, l'Arabie saoudite, l'Irak, l'Iran et le Koweït, auxquels viendront se joindre, dans l'ordre, Qatar, la Libye, l'Indonésie, Abou Dhabi, l'Algérie, le Nigeria, l'Equateur et le Gabon — on notera que cette phase s'achève en 1971 avec l'adhésion du dernier grand producteur, le Nigeria) ;

— celle, enfin, des années soixante-dix (fixation autonome des prix, participation, nationalisation, intégration industrielle).

De ce point de vue, l'OPAEP (Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole), créée en 1968 par trois princes (ceux du Koweït, d'Arabie et de Libye) et qui ne commence réellement à exister qu'entre 1970 et 1972 lorsque l'Algérie, les Emirats arabes unis, Bahrein, Qatar d'une part, l'Irak, la Syrie et l'Egypte de l'autre, les rejoignent⁵ se présente comme une grande multinationale opérant sur le marché du raffinage, de la distribution, voire de la production d'hydrocarbures, donc comme l'achèvement du processus de « naturalisation » du cartel.

Malgré les ruptures spectaculaires de 1960 (conférence de Bagdad), de 1973 (conférence de Koweït) ou de 1978 (conférence d'Abou Dhabi), toutes conclues par des décisions néfastes pour les pays importateurs, on peut ainsi trouver une grande continuité dans l'organisation du marché mondial du brut. Et c'est bien normal dans un système dominé par le mode de production capitaliste quand on sait que ce produit représente à lui seul le septième du commerce mondial en valeur. Tout le problème est de savoir si l'on peut en tirer des conclusions solides sur le caractère capitaliste des anticipations effectuées par les membres du cartel, qui auraient en quelque sorte occupé le fauteuil de leurs prédécesseurs, adoptant *ipso facto* leurs comportements. Cette hypothèse, que l'on discutera, tient sa vraisemblance de l'évolution suivie par les

5. Sur ce point, voir « Le rôle des pays arabes dans les groupements de producteurs de pétrole. OPEP et OPAEP », *Maghreb-Machrek*, 74, oct.-nov.-déc. 1976, pp. 30-41 ; Montazer-Zohour (Mahmoud), « L'organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) », *Notes et études documentaires* 4133-4134, 15 nov. 1974 ; Mikdashy (Zuhayr), *The community of oil exporting countries. A study in governmental cooperation*, New York, Cornell University Press, 1972, 239 p., abrégé in *International Organization* 28 (1), hiver 1974, pp. 1-30.

« majors » et même par les « indépendants » dans la fixation des prix de référence (*posted prices*, ou « prix affichés ») : prix en hausse, pour une raison purement économique ; car les coûts d'exploitation croissent, qu'il s'agisse de procéder à une récupération « secondaire » ou « tertiaire » des réserves (avec injection de liquides ou de gaz et restructuration des poches de matière fossile), de découvrir de nouveaux réservoirs (d'abord près des côtes ou dans des zones marécageuses, qui nécessitent des travaux de pompage ou de fondation plus importants ; ensuite dans la mer, par des profondeurs de plus en plus grandes) ou de se préparer à maîtriser d'autres formes d'énergie (schistes bitumineux et roches asphaltiques dans un premier temps ; énergie solaire ou nucléaire ultérieurement). C'est justement l'avantage essentiel de la cartellisation, de maintenir des prix plus élevés que ne le justifierait le profit marginal d'exploitation d'un puits pour investir dans l'exploitation « secondaire » d'un autre ou le forage d'un troisième. Or, il ne semble pas douteux que les compagnies pétrolières se soient sinon alliées⁶ aux Etats producteurs du moins rangées de leur côté, comme l'indique aussi le tableau 1.

L'objectif des compagnies et des Etats étant resté le même, on peut donc parler de continuité ; mais on ne se prononcera pas d'emblée pour une continuité parfaite, car il faudrait pour cela établir que les Etats n'ont pas d'autres enjeux que le profit, ce qui n'est certainement pas fondé. Ce qu'on peut dire, à ce stade du raisonnement, c'est que le fondement économique du cartel n'ayant pas disparu avec la cession de parts, ni même avec la nationalisation complète de ses membres, il ne paraît pas excessif d'affirmer que le cartel est d'autant plus solide qu'il est ancien — autrement dit que sa puissance ne date pas de cinq ans mais d'un demi-siècle. Quand on évoque les perspectives de cartellisation dans la production d'autres matières premières⁷ c'est un facteur que l'on ne doit pas négliger — et auquel il faut ajouter aussi bien le poids déjà mentionné de l'échelle des échanges de matières premières, que le caractère ambivalent du pétrole, combustible et produit de base qui se prête au surplus à des transformations beaucoup plus variées et beaucoup plus stratégiques que l'étain, le cuivre ou le phosphate, pour ne pas parler du sucre ou du café.

On peut donc réfuter sans réserve le caractère éventuellement exemplaire du cartel pétrolier. Ce fait est désormais bien connu, mais il

6. Hypothèse discutée par Leveau (R.), Rifai (Taki), « L'arme du pétrole », *Revue française de science politique* 14 (4), août 1974, pp. 745-769.

7. Mifodashi (Z.), Krasner (S.D.), Bergsten (C.F.), « One, two, many OPECS ? », *Foreign Policy* 14, printemps 1974, pp. 57 et sq.

convenait de le souligner pour mettre a contrario en évidence les propriétés uniques des hydrocarbures, causes de leur organisation précoce. On peut s'étonner aujourd'hui devant les perspectives offertes aux compagnies occidentales ou au politologue par des pays comme l'Iran, l'Arabie saoudite, ou l'Indonésie, mais on ne devrait en aucun cas s'étonner de la saillance du cartel, qui n'a rien de neuf. On peut s'attendre, en revanche, qu'il s'agisse là d'un « centre de pouvoir » potentiel beaucoup plus sérieux que les autres.

Les ressources du cartel

D'ailleurs, il dispose de ressources organisationnelles importantes : on l'a bien vu entre 1975-1976, lors de la conférence sur la coopération économique internationale, dite « Conférence Nord-Sud », lorsqu'il est apparu que les délégations les plus nombreuses et les plus efficaces étaient celles des Etats-Unis et des pays producteurs de pétrole (notamment l'Arabie saoudite et l'Algérie) : les études, les documents, les projections de référence y furent le plus souvent établis par ces pays⁸. L'OPEP, qui s'est dotée à Vienne d'un secrétariat permanent composé de 33 représentants de chacun des pays membres, et l'OPAEP qui ajoute au secrétariat un bureau exécutif et dans le cadre de laquelle quatre sociétés ont été fondées⁹, ne sont pas de simples organisations-paravents pour les compagnies nationales d'exploitation pétrolière dont tous leurs participants se sont maintenant dotés. Or, celles-ci, qu'il s'agisse de la NIOC iranienne, de l'INOC irakienne, de la PETROMIN saoudienne ou de la PERTAMINA indonésienne, se sont considérablement étoffées depuis leur création comme en témoignent, entre autres, leurs organigrammes complexes¹⁰. La formation d'experts nationaux dans nombre de pays producteurs remonte de surcroît suffisamment loin pour donner un contenu efficace à ces formes bureaucratiques : dès les années trente, le gouvernement iranien obligeait l'Anglo-Persian Oil Company à augmenter le pourcentage de ses ressortissants employés de tous niveaux, et à payer un consultant nommé par l'Etat pour analyser les informations jusque là réservées aux seuls actionnaires anglais de la compagnie. Cependant, lorsque la NIOC fut

8. Documents établis par le Ministère des affaires étrangères pour la conférence et entretiens avec un de ses responsables administratifs, 1976.

9. « Le rôle des pays arabes... », art. cit. en note 5, ainsi que le *Arab Oil and Gas Directory*, 1977-1978, Paris, The Arab Petroleum Research Center, 1978, p. 314.

10. Cf. Ghadar (Fariborz), *The evolution of OPEC strategy*, Boston (Mass.), Lexington Books, 1977, 196 p.

créée par le décret de nationalisation du 19 mars 1951, pas un seul Iranien n'était en mesure d'assurer la gestion technique des opérations¹¹. La situation évolua plus favorablement par la suite, puisque l'accord du 29 octobre 1954, qui réglait les séquelles de l'affaire Mossadegh, créa deux sociétés dirigées chacune par sept directeurs dont deux étaient nommés par le gouvernement iranien, qui devait être désormais informé, sur sa demande, de tous les développements technologiques ou géologiques de la prospection et de l'extraction. Pour sa part, l'Arabie séoudite obtenait en 1950 de l'Aramco la possibilité de nommer deux de ses ressortissants au conseil d'administration de la compagnie, bien qu'elle ne les ait nommés effectivement que neuf ans plus tard. En 1957, lorsqu'elle signa un nouvel accord avec une compagnie japonaise, elle veilla également à établir des clauses assez avantageuses pour l'époque et à stipuler que 70 % des employés sur place et 30 % des employés à l'étranger devraient être séoudiens. Enfin, en 1965, le contrat passé avec la Régie autonome des pétroles française stipulait que 40 % des actions pourraient être acquis par le gouvernement ou par des personnes privées séoudiennes qui auraient la moitié des droits de vote au conseil d'administration. Quant à l'Irak, il obtenait dans l'agrément du 3 février 1952 que deux représentants de l'Etat entrent aux conseils d'administration de l'Iraq Petroleum Company (IPC), de la Mossoul Petroleum Company (MPC) et de la Basrah Petroleum Company (BPC), lesquelles s'engageaient à offrir des bourses d'études en Grande-Bretagne, tandis que la formation professionnelle d'un nombre croissant d'ouvriers autochtones était projetée¹².

Il n'est donc pas étonnant que les compagnies des Etats producteurs soient aujourd'hui en mesure, pour la plupart, d'assurer elles-mêmes l'exploitation de nouveaux gisements. L'INOC (irakienne), par exemple, entreprit elle-même l'exploitation du champ de Roumeilah-Nord, l'un des plus prometteurs, sur lequel 64 puits avaient déjà été forés au début de 1975, et qui produit aujourd'hui le cinquième de la production du pays. Pour les gisements anciens, l'exploitation pouvait être assurée à risques partagés (*joint venture*) mais le processus fut partout le même : confiscation de la majorité du périmètre de recherche concédé (par la loi 80 de 1961 en Irak affectant 32 000 km², ou par l'accord de 1965 à Abou Dhabi, qui en concernait 13 000, puis 6 500

11. Hurwitz (D.), *Diplomacy in Near and Middle East, Documentary Records, 1914-1956*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1956, pp. 188-196, cité par Chaddar, *op. cit.*

12. Asa (Ahmed), *Miracle dans les sables, Arabie séoudite*, Paris, Maisonneuve, 1969, 288 p. ; Khadduri (Magid), *Republican Iraq*, London, Oxford University Press, 1968, pp. 354-355.

en septembre 1967 et 1 000 encore en septembre 1971) ou attribution de nouveaux périmètres à des compagnies indépendantes des « majors », en participation avec la compagnie nationale (comme dans la loi pétrolière irannienne de 1957, qui prévoyait deux types de contrat d'association selon la part de la NIOC : 50 %, et entre 30 et 50 %) ; prise en charge des coûts de développement par la compagnie étrangère ; enfin, rétrocession de tous ses droits cinq, dix, quinze ou vingt ans après le forage du premier puits productif — ces deux dernières dispositions donnant à la société nationale le temps de préparer la relève sans risque.

Dans l'ensemble, la création de l'OPEP, ou du moins ses premières décisions, ont ainsi été précédées par la fondation et l'opérationnalisation de compagnies nationales elles-mêmes consécutives à une meilleure diffusion de la formation et de l'information. Le cartel repose donc sur des bases beaucoup plus stables que toute autre instance revendicative de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le « Sud » (« 77 », CNUCED, non-alignés, etc).

D'autant que ses ressources financières sont considérables : mais leur évaluation, en termes de production (ce qui va être fait) ou d'exportation, de placement d'investissements (ce que je passerai sous silence¹³) pose une question préjudicielle que l'on a pu éluder dans les paragraphes précédents. De quel cartel s'agit-il ? Quelles sont ses limites ? L'examen de son potentiel économique permettra enfin de définir et d'utiliser ensuite l'expression dans une acception restreinte. Ecartons d'emblée le problème des réserves : ce concept n'ayant de sens qu'en regard des prix pratiqués et de l'état de la technique, les évaluations sont trop fluctuantes pour qu'on fasse davantage que souligner l'importance du Moyen-Orient (55,14 % du pétrole et 28,36 % du gaz naturel au 1^{er} janvier 1978) et remarquer au passage que, malgré les efforts des « majors » dans d'autres régions du monde, ce pourcentage

13. Le point sur les surplus et leur emploi est périodiquement fait par divers organismes bancaires dont la Morgan Guaranty Trust. Il ne semble pas utile d'en discuter ici les aspects du recyclage, de la dépendance, etc. Voir sur tous ces points « Les pétrodevises, choc pétrolier et finances internationales », *Revue d'économie politique* 86 (1), janv.-fév. 1976, 145 p. ; Oem (Georges), « Effets monétaires et financiers pour les pays arabes du rajustement des prix du pétrole », *Proche-Orient Etudes économiques*, mai-déc. 1975, pp. 9-35 et pp. 169-191 : « Eléments d'une stratégie financière pour les Arabes destinée à donner au relèvement des prix du pétrole sa portée économique véritable ». Consulter aussi Percival (John), *Oil Wealth, Middle East spending and investment patterns*, London, The Financial Times, 1975, 150 p. Il faut noter, à ce propos, que selon M. Pierre Wach, responsable de la prévision à la Shell, les revenus disponibles des pays de l'OPEP en 1985 fluctueront autour de 222 milliards de dollars constants 1975, quelles que soient les hypothèses, optimistes, réalistes ou pessimistes de croissance de l'offre.

n'a baissé que de 3 points en quatre ans. Au rythme de production 1978, cette région aurait devant elle 40 ans de production, tandis que le monde entier n'en aurait que 29, l'Arabie saoudite 46 et le Koweït... 103¹⁴.

Plus intéressant comme indicateur de puissance du cartel est l'accroissement de la dépendance énergétique des pays importateurs. L'OCDE avait bien prévu que les importations de ses membres ne pourraient baisser qu'après 1985¹⁵, mais elle souhaitait les limiter dès 1975. Or, bien que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la Norvège aient accru leur production (respectivement : de 6,1 %, 41,2 % et 29,4 % de 1977 à 1978), les importations totales des pays de l'Organisation se sont accrues de 4 % dans le même temps. Mieux encore, les Etats-Unis, qui furent les premiers à agiter le spectre des restrictions et à tenter d'établir les principes d'une politique énergétique, ont accru, depuis 1973, leurs importations en provenance des pays de l'OPEP, ce qui témoigne à la fois d'une dépendance croissante et d'une possibilité d'épuisement des gisements moyen-orientaux bien avant eux ceux du sol américain, conformément à la doctrine stratégique adoptée de longue date par ce pays¹⁶. En somme, le taux actuel d'extraction et de découvertes garantit quelques décennies de pouvoir au cartel — mais pas davantage.

Quant à la production, on constate sur le tableau 2 que les pays arabes regroupés au sein de l'OPAEP extraient depuis 1976 plus du tiers de l'huile mondiale — bien qu'ils en raffinent dix fois moins. Si on leur ajoute les pays non arabes de l'OPEP, la plus grande partie du pétrole produit l'est par les membres du cartel, même si ce pourcentage est en légère régression, et malgré la baisse relative de la part qu'ils raffinent eux-mêmes, ce qui est plus grave. Toutefois, on doit noter à cet égard que les nouveaux producteurs, comme l'Égypte et la Syrie, raffinent sur place une grande partie de leur production, tandis que parmi les autres, seule l'Indonésie a accru en 1976 sa capacité de raffinage par rapport à 1975 (de 23 %) : autrement dit, la baisse du pourcentage raffiné tiendrait davantage à un legs du passé et une saturation

14. Croll (Donald O.), *Petroleum Economist*, janv. 1979 ; traduction : « La production de pétrole dans le monde en 1978 », *Problèmes économiques* 1614, 14 mars 1979. Cf. également Schemel (Y.), « L'OPAEP, un pétrole sans substitut géographique », *L'Afrique et l'Asie modernes* 110, 3^e trim. 1976, pp. 3-25. En général, des estimations diverses évaluent les réserves disponibles en l'an 2000 à quelque 2 000 milliards de barils/jour pour le monde non communiste.

15. *Perspectives énergétiques jusqu'en 1985*, Paris, OCDE, 1975.

16. Cf. Davidson (Paul), Falk (Lawrence H.), Hoe Sung-Lee, « Oil, its time allocation and project independence », *Brookings Papers on Economic Activity*, 1974 (2), pp. 411-448.

provisoire qu'à une tendance inéluctable, minant progressivement la puissance effective du cartel.

Parmi les pays non arabes de l'OPEP, deux sont islamiques, et deux autres connaissent à des degrés divers l'influence de l'Islam : l'Iran et l'Indonésie, d'une part, le Nigeria et le Gabon, d'autre part. Il est donc légitime de s'interroger sur l'existence d'une possible gouverne islamique du cartel, laquelle aurait relégué au second plan l'un des fondateurs de l'OPEP, le Venezuela, non encore relayé par un Mexique sans doute contraint à rester « indépendant » dans sa politique pétrolière — sans parler de l'Équateur dont la production est inférieure à celle de la Syrie.

Si l'on ajoute à la production totale de l'OPAEP celle de l'Iran et de l'Indonésie, on arrive, en 1976, au montant de 25 028 barils par jour, soit 43,5 % de la production mondiale, qui semblerait avoir baissé en 1978 (42 %). Sachant que le Nigeria et le Gabon ne sont pas insensibles aux décisions « politiques » d'un pays comme l'Arabie séoudite, par exemple, on peut en conclure que le cartel est un syndicat de producteurs musulmans qui se concertent soit dans le cadre de l'OPEP, soit dans celui de l'OPAEP, les pays appartenant aux deux organisations jouant un rôle charnière.

Mais justement parce que l'Arabie séoudite, le Koweït, l'Irak et la Libye, les quatre plus gros producteurs arabes, représentent bon an mal an un quart de la production mondiale et plus de la moitié de la production « islamique », il n'est pas évident que l'on doive se contenter d'une étiquette dont le sens est encore incertain. Après tout, et malgré qu'ils en aient, les Arabes musulmans sont incapables de trier dans leurs valeurs celles qui sont d'origine bédouine, donc pré-islamiques, et celles qui sont d'origine religieuse (au sein desquelles il faudrait encore séparer le legs de Mahomet homme d'État, de celui de Mahomet prophète, pour employer les termes de Montgomery Watt). Or, les pays bédouins produisent 30 % de l'huile mondiale, ce qui est suffisant pour leur assurer une majorité relative (ou une minorité de blocage, comme on voudra) au sein de l'OPEP où ils sont tous représentés. Mais il y a plus : à l'exception de l'Égypte, au sein de l'OPAEP, et des pays d'Amérique latine et d'Asie, au sein de l'OPEP, on peut considérer tous les exportateurs comme des pays dont la structure sociale était récemment, ou est encore, d'essence tribale. À condition d'éviter toute connotation culturaliste dans l'emploi de ce terme, malheureusement très marqué dans le langage indigène comme dans le langage allogène, on peut l'employer pour désigner des peuples dont le mode de production pastoral, la structure lignagère et l'organisation segmentaire dominent respectivement, dans leur histoire, l'économie, la société et la

politique. Peu importe, à la rigueur, que l'on y classe ou que l'on en rejette l'Iran d'aujourd'hui ou le Gabon de toujours. L'essentiel est que le cartel pétrolier soit dominé par des pays qui correspondent de très près à cette définition.

Capacités mobilisatrices

Mais, dira-t-on, comment évaluer la capacité mobilisatrice d'un cartel qu'aucun organisme ne recouvre totalement en-deçà de l'OPEP dont la cote est taillée trop large ? La réponse à cette question, c'est l'histoire politique de l'OPEP qui la fournit, ou plutôt certains faits de cette histoire, car il n'est pas possible de la restituer tout entière dans un cadre si restreint.

Et alors, que voit-on ? Un jeu d'alliances et d'affrontements entre l'Arabie séoudite, les Emirats, les pays progressistes arabes et l'Iran, appuyé ou mieux encore médiatisé en coulisses par le Venezuela. Ce jeu vise à résoudre le double problème qui se pose en permanence à l'OPEP : celui des prix et celui des quantités (auquel se rattache en dernière instance le cas de l'embargo). Pour faire bref, aucune augmentation des prix ne peut s'effectuer sans l'accord de l'Arabie séoudite et de l'Iran, tant qu'ils produisent respectivement 9 et 6 millions de barils par jour, soit près de la moitié de la production de l'OPEP. On en tient deux preuves : l'embargo de 1973 d'abord, auquel s'était opposé violemment l'Irak (conscient de la non-sélectivité d'une mesure qui affectait surtout l'Europe et le Japon) avait été proposé par le Cheikh Yamani qui triompha jusque dans la classification des pays « hostiles », « neutres » et « amis » puisqu'il fit ranger parmi ces derniers tous les pays islamiques grâce à l'appui de l'Iran pressé d'obtenir une hausse des prix par tous les moyens¹⁷ ; la hausse de 1979 ensuite, qui vint clore une période de détente sur les prix, due à la chute de la production iranienne au fil de la « révolution islamique ».

D'ailleurs, entre ces deux dates, les multiples conférences de l'OPEP (Vienne, septembre 1975 ; Bali, mai 1976 ; Doha, décembre 1976 ; Stockholm, juillet 1977 ; Caracas, décembre 1977 ; Abou Dhabi, décembre 1978) se sont toutes résumées à une pression croissante des producteurs pour obtenir de l'Arabie séoudite et de l'Iran : 1. qu'ils n'augmentent pas leur production, 2. qu'ils haussent leurs prix, ne

17. Salame (Ghassane), *Le développement du rôle régional et international de l'Arabie Saoudite*, Université de Paris 1, thèse pour le doctorat d'Etat en science politique, 1978, 2 vol., 395 p.

serait-ce que pour compenser les effets de l'inflation occidentale sur les prix des biens d'équipements. Cette pression fut plus ou moins efficace selon l'état du marché, qui fluctue entre une situation favorable aux vendeurs et une situation favorable aux acheteurs, et qui permet à l'Arabie saoudite de faire preuve d'une plus ou moins grande force d'inertie. Des décisions partielles comme celle de Doha, qui instaura un double prix du pétrole (5 % de hausse pour les bruts de référence d'Arabie saoudite et des Emirats arabes unis ; 10,3 % pour les autres) ne sont pas effectives parce qu'elles aboutiraient très vite à une modification des parts de marché si la production des pays « modérés » n'était pas ralentie. Or, l'Arabie saoudite s'est toujours refusée à moduler sa production. Son premier représentant à l'OPEP, le Cheikh Abdallah Tariki considéré comme un nationaliste, fut limogé lorsqu'il aborda de manière trop insistante un projet de réduction concertée de la production. Son successeur, le Cheikh Yamani, menaça au contraire d'augmenter la production de son pays (qui dépassa en quelques mois les 9 millions de barils par jour) afin de rendre caduque toute hausse des prix, voire d'en obtenir la baisse. Celle-ci fut oubliée à Bali, où l'Arabie saoudite réussit à rassembler autour d'elle les pays de la péninsule arabe et l'Algérie, afin de peser sur les autres, notamment la Libye et l'Irak¹⁸.

Un fait paraît curieux quand on connaît l'histoire de l'OPEP : l'effacement progressif de l'Iran, principal boute-feu des producteurs jusqu'à 1973. Depuis, ce pays s'est rallié à toutes les décisions saoudiennes, facilitant l'adoption de décisions aux conditions posées par le Cheikh Yamani. Ainsi, à Stockholm, l'Irak et la Libye furent une fois de plus contraints de rabattre leurs objectifs (en renonçant à la hausse de 5 % programmée pour le 1^{er} juillet 1977 par la conférence de Doha) même s'ils refusaient de geler leurs prix pour plus d'un semestre. Or, ils furent obligés d'avaler une nouvelle couleuvre à Caracas, en décembre, lorsque la coalition irano-saoudienne prolongea le gel contre la vague promesse de réviser les prix en juin 1978 (en échange, l'Irak et la Libye renonçaient à une hausse de 25 % qu'ils étaient bien incapables de respecter eux-mêmes comme l'ont montré les multiples rabais qu'ils ont pratiqués dans la période où l'offre de pétrole était trop abondante).

Dans ce jeu¹⁹ à n acteurs et 2 enjeux économiques (sans compter les enjeux politiques), on observe donc que la position stratégique de

18. Ibid., p. 339.

19. Comme s'est essayé à le montrer Stoffaers (Christian), « Pétrole, cynisme et théorie des jeux », *Contrepoint*, 16, 1975, pp. 9-25.

l'Iran est fondamentale parce qu'elle change (en 1973 ; puis de nouveau en 1979) tandis que la position saoudienne l'est parce qu'elle ne change pas. Quant aux trois autres groupes d'acteurs (arabes progressistes, arabes conservateurs, non-arabes), ils sont divisés : tantôt l'Irak et la Libye enregistrent la défection de l'Algérie, tantôt c'est la Libye et l'Algérie qui ne peuvent compter sur l'Irak ; tantôt le Koweït, Qatar et Abou Dhabi s'alignent sur la position saoudienne, et tantôt l'un d'entre eux fait cavalier seul (Qatar, par exemple, en 1974, lorsqu'il haussa plus que de raison ses différentiels de qualité : degré API et pureté de l'huile) ; on notera enfin que le Venezuela aussi s'est effacé alors qu'il fut l'un des créateurs de l'OPEP, sans doute parce que la double proximité de l'importateur américain et du nouvel exportateur mexicain lui crée des problèmes spécifiques.

Dans ces conditions, les causes d'imprévisibilité sont, en ordre décroissant, l'Iran, l'Irak (auquel s'ajoute l'Algérie) et les divers Emirats, qui représentent à eux tous plus d'une fois et demie la production saoudienne, ou encore le quart de la production mondiale. La capacité mobilisatrice du cartel doit être jugée dans ces limites bien précises, que bornent l'action des pays membres. Ainsi la solidarité dont l'OPEP a fait preuve dans les grands moments se heurte-t-elle à la rigidité de l'offre de pétrole puisqu'à l'exception de l'Iran et, dans une moindre mesure, du Koweït, lorsque ses dirigeants subirent la pression d'un parlement dissous depuis, aucun pays n'accepte de gaité de cœur une réduction unilatérale de sa production — bien que plusieurs d'entre eux prétendent le contraire, au nom de la solidarité avec leurs alliés du cartel, ou de la solidarité avec les générations futures²⁰.

En effet, depuis 1960, de nombreux exemples d'indiscipline collective peuvent être avancés. Tout d'abord, la chute de la production irakienne consécutive à la loi 80 de 1961 s'est traduite par une hausse de la production de ses voisins. Lorsque, après avoir été nationalisée le 1^{er} juin 1972, l'IPC réussit à interdire les enlèvements de brut irakien, les pays de l'OPAEP promirent à Bagdad de lui prêter 53,9 millions de sterlings : mais seul le Koweït (dont le territoire est convoité par l'Irak) et la Libye (par solidarité « progressiste », et alors que sa production chutait elle-même à la suite de la nationalisation de la BP) remplirent

20. Ce comportement va sans doute changer, dans la mesure où l'afflux de capitaux sans emploi exerce une pression financière et politique trop forte sur de nombreux pays dont le « développement » s'effectue à un rythme moins rapide que prévu. Par parenthèse, on peut ajouter que les compagnies pétrolières et les États importateurs essaient aujourd'hui d'aider les États producteurs à se développer afin de couvrir ainsi les robinets des puits. Voir Paraa (F.R.), « Opec Oil : recent developments and problems of supplies », *Middle East Economic Survey* 22 (49), 24 sept. 1979.

leurs engagements. Certes, il s'agissait de venir en aide à un pays qui s'était dispensé de consulter les membres de l'organisation avant de nationaliser l'IPC. Toutefois, des résolutions unanimes de l'OPEP ne furent pas davantage respectées : comme celle de novembre 1969 demandant aux pays membres de ne pas accorder de nouveaux droits d'exploitation aux compagnies ressortissantes d'Etats militant pour obtenir une baisse des prix, à laquelle ne se plièrent ni Qatar, ni Abou Dhabi, sous prétexte que leurs peuples avaient un besoin urgent de recettes supplémentaires²¹. Plus récemment, la plupart des pays de l'OPEP ont réduit le coût d'accès au brut qui tendait à s'aligner sur le prix affiché depuis que celui-ci était fixé par l'Etat producteur, soit en passant des accords de troc consignnant une détérioration des termes de l'échange huile contre bien d'équipement, soit en baissant le prix du « brut de participation », légèrement plus cher que le « brut de concession », soit en consentant des modalités de crédit avantageant les compagnies, soit enfin en oubliant les majorations pour différentiels de qualité ou de fret. Tout dernièrement, ces mêmes pays ont agi en sens inverse en alimentant directement le marché « spot » de préférence à leurs clients habituels²². Les rivalités régionales l'emportent donc souvent sur la solidarité économique que le cartel doit en principe assurer. D'ordre politique, même lorsque s'y mêlent des questions religieuses ou ethniques, ces rivalités ne peuvent pas être exclusivement décrites comme opposant des « conservateurs » à des « progressistes », des « traditionalistes » à des « modernistes ». Les cercles de solidarité étant concentriques, les alliances dépendent du niveau de l'enjeu et il y a presque autant de coalitions possibles que dans le Parlement italien.

Unis par une même foi wahhabite, Qatar et l'Arabie séoudite se querellent pour des questions d'intérêt (le problème des revenus pétroliers, dont les fluctuations affectent davantage le petit producteur que le gros) ; tous deux conservateurs, et de même formule politique, l'Arabie séoudite et les Emirats arabes unis (?) se disputent pour des questions de frontière ; dans le même cas, bien que la version kharejite de l'Islam l'oppose aux wahhabites, Oman s'oppose aussi à Riyadh

21. Mikdashi, *op. cit.*, pp. 12-13.

22. Le marché « spot » est un marché libre sur lequel sont offertes, par des intermédiaires le plus souvent localisés à Rotterdam, des cargaisons de brut achetées au-dessus du prix de référence moyennant commission au fournisseur, mais revendues au client final (compagnie ou Etat) au cours le plus élevé. Selon l'exemple du président en exercice de la Shell, M. C.C. Pocock, si un chargement de brut est autorisé par un Etat producteur du Golfe à 19 dollars le baril et qu'un intermédiaire réussit à le détourner contre un débours de un dollar, pour le revendre à 30 (le prix réel ayant parfois dépassé 38) il fait 10 dollars de bénéfice par baril, soit vingt millions de dollars par tanker de 2 millions de barils.

parce que le sultan Kabous fait appel aux Iraniens pour réduire la rébellion du Dhofar ; Koweït, qui devrait s'aligner pour des raisons religieuses et idéologiques sur les Emirs susnommés, ménage son autre voisin, l'Irak, et se paye le luxe d'avoir (eu) une formule politique parlementaire, des groupes d'opposition, une presse pluraliste ; Bahrein, de même — avec en plus le problème des visées iraniennes sur cette île peuplée en partie de chiites d'origine persane ; l'Iran du Shah rivalise avec ses voisins de la rive opposée (la Libye a d'ailleurs rompu avec lui toutes relations diplomatiques lorsqu'il a annexé les îles Tumb et Abou Moussa), mais converge avec l'Irak (qui lui est hostile), parce que ces deux pays ont choisi le même modèle de développement ; enfin, l'Iran de Khomeiny devrait être en accord avec tous les pays qui l'entourent (l'Irak, par progressisme ; les autres, par religion) mais il est chiite, ce qui lui réserve la méfiance de chacun.

Peut-on encore parler d'un « nouveau centre de pouvoir » ? D'abord, nous avons dit qu'il était ancien ; ensuite nous avons vu qu'il était polycentrique ; enfin, nous venons de montrer que le pouvoir était limité par les querelles et les clivages localistes. De plus, nous n'avons nullement dégagé la logique de son évolution (centrifuge ? centripète ?) ou même simplement de sa constitution actuelle (quels sont ses principes stratégiques ?). Il est donc temps d'abandonner cette description raisonnée mais sans doute assez juste pour une tentative d'explication théorique audacieuse, par conséquent falsifiable.

LOGIQUE D'UNE STRATÉGIE

Les atouts du cartel ne le distinguent pas mécaniquement d'une simple fédération de producteurs, d'un groupe de pression poursuivant des objectifs limités, aux membres toujours prêts à le quitter s'ils n'obtiennent pas de bénéfices propres et proportionnels aux coûts de leur participation — dans la logique des groupements « exclusifs » de Mancur Olson²³. Si les pays qui le composent se comportaient ainsi, ce serait à la fois trop simple et trop abstrait pour l'observateur : trop simple, parce que la logique des coalitions pétrolières est bien davantage que celle du calcul économique ; trop abstrait, parce que la comparaison des avantages et des coûts telle que la décrit Olson suppose un marché

23. Olson (Mancur), *The logic of collective action. Public goods and the theory of groups*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1965, 176 p.

homogène et fermé, propre à la théorie économique pure, tandis que maintes coalitions au sein des pays producteurs dépendent d'une logique hors-marché, « inclusive », politique. Dans la même lignée théorique, les hypothèses de William Riker²⁴ sur la formation des coalitions nous sont tout aussi utiles, c'est-à-dire tout aussi inutiles : en nous montrant ce que serait le comportement rationnel (quel que soit le nombre d'enjeux et de joueurs) d'un leader cherchant à constituer autour de la force qui le soutient une coalition assurée d'une marge de sécurité sans être obligé pour autant de rétribuer un allié de plus que l'allié marginal (« principe de l'économie de taille »), Riker nous invite à réfléchir en creux sur le comportement d'un pays comme l'Arabie séoudite, par exemple, très capable de rétribuer ses partenaires et d'en attendre un soutien, mais peu intéressée par un calcul au plus juste de ses dépenses. Autrement dit, Olson comme Riker mettent l'accent sur le caractère profondément trivial des coalitions, ce qui est aussi le cas du cartel pétrolier, tout en utilisant une méthode (celle de l'acteur rationnel et informé, interagissant avec d'autres agents sociaux) dont on ne peut se contenter telle quelle.

Pour montrer que la théorie de l'acteur rationnel ne nous est guère utile, on peut utiliser deux méthodes : la première, et d'ailleurs la plus rapide, revient à montrer qu'en matière pétrolière le calcul rationnel est impossible ; la seconde, la plus riche de conséquences, consiste à remonter aux sources des théories interactionnistes et rationalistes, i.e. à Weber, pour définir un autre type de rationalité.

La rationalité instrumentale : quels critères ?

Voyons d'abord l'impossibilité théorique qui est double. D'abord le pétrole est une ressource naturelle et, comme toutes les ressources naturelles, il pose des problèmes de calcul considérables car ce facteur de production est quasiment absent de la pensée économique classique. Aucun dictionnaire économique ne s'attarde à le définir, mais on peut y apprendre par recoupements qu'il s'agit d'un bien fourni gratuitement par la nature, n'ayant à ce titre aucun coût d'offre : la terre par exemple, qui n'est aux yeux des économistes classiques qu'un facteur de production s'ajoutant au capital et au travail²⁵. Ces caractéristiques

24. Riker (William), *The theory of political coalitions*, New Haven (Conn.), Yale University Press, 1962, 299 p.

25. La plupart des dictionnaires économiques s'en tiennent à la terre et ne s'attardent pas sur les ressources naturelles, quand bien même ils les mentionnent. Voici deux définitions significatives : « (land is) one of the factors of production. It is virtually fixed

sont toutefois réservées aux ressources quasi illimitées et ne s'appliquent pas aux ressources épuisables, comme le pétrole, lesquelles ont au moins un coût de substitution. Même en Union soviétique, où le travail est en théorie la seule source de valeur, le gaspillage de la nature est vigoureusement dénoncé par l'introduction du concept de « biens socialement nécessaires », le coût d'usage effectue un retour remarquable et les appels à une tarification des ressources naturelles se multiplient, écho parfois explicite aux « prédictions » apocalyptiques du Club de Rome. L'eau, qui est gratuite aux neuf dixièmes, n'est certes pas près de manquer dans ce pays, mais ses usages alternatifs ne peuvent être économiquement évalués — lacune préjudiciable à l'allocation optimale des facteurs²⁶. Que le pétrole ait une valeur est a fortiori évident, mais le calcul de cette valeur et de son prix relatif est très difficile à opérer. Tout ce qu'il est possible d'affirmer c'est qu'une ressource est dotée de valeur lorsque 1. la minimisation des coûts de prospection et de recherche technologique s'accompagne d'un rendement net cumulé d'exploitation positif et 2. la part du capital et du travail indispensable à sa jouissance — la consommation directe d'une ressource naturelle étant impossible, même dans le cas d'un espace de loisir ou d'un paysage vierge car il faut se déplacer pour y accéder —

in quantity, although the supply of useful land may be increased by the use of fertilizers, irrigation and machinery. Land, in the economic sense, includes natural resources such as coal, oil and water. It has no cost of production, and in this respect differs fundamentally from the other two factors, labour and capital » (Gilpin (A.), *Dictionary of economic terms*, London, Butterworths, 1970, 276 p.) ; « Natural resources (are) wealth supplied by nature. Mineral deposits, soil fertility, timber, potential water power, and fish and wild life are included in the concept. The term « natural resources » is identical with the formal economic concept of land » (Sloan (H.S.), Zurcher (A.J.), *A dictionary of economics*, New York, Barnes and Noble, 1965, 371 p.).

26. Voir les articles traduits du russe de Borovskikh (B.), « Urgent problems in planning the reproduction of natural resources », *Problems of Economics* 16 (7), nov. 1973, pp. 3-23 ; Khatcha Turov (T.), « Natural resources and national economic planning », *Problems of Economics* 16 (11), mars 1974, pp. 3-28 ; et surtout Sukhotin (Ia), « Concerning evaluation of natural resources », *Problems of Economics* 11 (2), juin 1968, p. 29, qui propose une tarification au coût marginal, et en explique ainsi les fondements : « The attitudes of certain theoreticians toward the economic evaluation of resources is determined only by the consideration that the latter, not being products of labor, cannot possess value. More often than not, in this connection, the very concept of value is not properly understood. It is treated as labor expenditures which are actually included in the production of a given product. Such a concept contradicts the meaning of the Marxist theory of value, which consistently distinguishes between individual outlays by various enterprises and socially necessary expenditures. In developing the concept of socially necessary expenditures, Marx showed that the value of the overall mass of output of a given type is determined not by actual labor expenditures on its production, but by socially necessary expenditures which reflect not only the conditions of production, but also the degree of correspondence between output produced (in terms of quantity as well as quality), and social needs » (p. 31).

n'excède pas les deux tiers de ce rendement. Encore faut-il ajouter que le travail et le capital nécessaires à la mise en valeur d'une ressource naturelle ont souvent été effectués par les générations précédentes, ce qui n'est pas le cas d'une récolte ou d'une matière première²⁷.

Ainsi des décisions prises à la période t_0 en fonction d'une préférence pour le temps donnée, auront des effets sur le montant et la qualité des ressources disponibles au temps $t + 1$: certaines d'entre elles auront été soigneusement préservées, d'autres auront pratiquement disparu, qu'on ait pensé, ou non, à leur remplacement. Certes, un travail d'entretien et un amortissement du capital seront indispensables au maintien de cet avantage hérité. Mais dès lors que la part de la nature mise en valeur en t_0 sera supérieure à celles du travail et du capital de la période de référence, l'ensemble de la combinaison de facteurs de cette période étant lui-même plus coûteux, s'il devait être recommandé, que celui de la combinaison de facteurs actuels ($t + 1$) il sera possible d'admettre qu'il s'agit bien d'une ressource naturelle. Bref, l'essentiel du coût de production est supporté par la génération précédente, tandis que le coût d'usage dépend des générations actuelles et futures. Tout ceci complique beaucoup l'attribution d'une valeur actualisée aux hydrocarbures, et donc une stratégie politique qui reposerait sur des calculs économiques, puisqu'aussi bien la préférence pour le présent et la préférence pour l'avenir, dont la relation est exprimée en partie par le taux d'intérêt de l'argent, sont elles-mêmes des préférences politiques.

Pour comprendre les mécanismes de décision sur les quantités et sur les prix d'un Etat producteur de pétrole, il faut partir d'un modèle de concurrence parfaite où les frontières n'existeraient pas et où le marché serait parfaitement atomisé et transparent. Dans ce cas, les prix des marchés futurs sont déductibles des prix actuels et les décisions d'extraction reposent sur une actualisation des recettes pétrolières. Lorsque le prix du pétrole augmentera, un producteur n'accroîtra pas son rythme d'extraction dans les mêmes proportions, sachant que l'offre s'accroîtrait alors au-delà des capacités d'absorption du marché, ce qui ferait chuter les cours. Ce qu'il prendra en considération, c'est le revenu marginal de la production, exprimé par le taux d'intérêt du marché, car les risques encourus sont subjectivement appréciés par son intermédiaire.

27. Comme l'exprime la définition de biens gratuits donnée par Higgs (H.), éd., *Palgrave's dictionary of political economy*, London, Macmillan, 1936 : « ... For many purposes it would be more convenient to distinguish as gratuitous those goods which have been handed down to the present industrial generation without effort on their part ».

Lorsque la recette marginale (autrement dit, le bénéfice attendu de l'entreprise) croîtra trop lentement, la production s'accroîtra parce que les propriétaires des gisements n'accepteront pas de garder en terre un capital dont la valeur actualisée est inférieure au taux d'intérêt, et les gisements seront épuisés trop tôt. Lorsqu'au contraire, la recette marginale augmentera trop vite, les propriétaires stockeront leur pétrole plutôt que de l'écouler à un rythme supérieur à celui de la hausse du taux d'intérêt.

A ne prendre en considération que les ressources pétrolières, les décisions d'extraction devraient donc égaliser le taux d'accroissement du prix et celui de l'intérêt, de telle sorte que la dernière tonne demandée soit également la dernière tonne offerte, personne ne voulant acheter du pétrole à un prix plus élevé au moment exact où personne n'aurait plus à en offrir. Au surplus, les gisements exploités en premier devraient être ceux où l'extraction est la moins coûteuse, et l'énergie utilisée d'abord devrait être la moins chère. Non seulement il n'y aurait plus de demande de pétrole lorsqu'il n'y aurait plus de production, mais encore la production d'une énergie de substitution deviendrait rentable à cet instant précis²⁸.

De nombreux facteurs font de cette hypothèse une hypothèse d'école. D'abord, le marché est discontinu à la fois dans l'espace (tarifs douaniers, contingentements) et dans le temps (incertitudes politiques et technologiques). Ensuite, les producteurs ne sont pas atomisés (sauf, dans une certaine mesure, aux Etats-Unis) : le marché de la plupart des matières premières est monopolistique, les décideurs sont donc des firmes ou des ministères dont les enjeux sont multiples et ne sauraient se réduire à la maximisation de leurs revenus pétroliers.

Le dilemme du producteur de pétrole peut donc se résumer ainsi : s'il garde son huile en terre, il maximisera peut-être son revenu à terme, mais au risque (exprimé par un taux d'intérêt élevé) de tout perdre par suite d'une invention imprévue, d'une baisse subite et durable de la consommation due à des conditions politiques difficiles, sans compter qu'il ne convertira pas sa ressource naturelle épuisable en recette financière multipliable grâce aux taux d'intérêts élevés ; s'il décide en revanche d'en extraire le plus possible (techniquement parlant

28. Nordhaus (William E.), « The allocation of energy resources », *Brooking Papers on Economic Activity*, 1973 (3), pp. 529-570. Voir également Bradley (Paul G.), « Increasing scarcity : the case of energy resources », *American Economic Review* 63 (2), 1973, pp. 119-125 et, plus général, Barnett (Harold), Morse (Chandler), *Scarcity and growth. The economics of natural resources availability*, Baltimore (Md), The Johns Hopkins University Press, 1963.

et compte tenu des capacités de stockage hors terre comme des moyens de transport disponibles) il risque de sacrifier ses ressources futures au bien-être de la génération actuelle sans être assuré de maintenir celui-ci à la génération suivante.

Que font les pays du cartel ? En réalité, pas autre chose que d'extraire le maximum de pétrole écoulable sur le marché, soit pour jouir de leur argent (ce qui est sûr) et placer des revenus qui assureront leurs arrières (ce qui n'est pas garanti), soit pour développer en très peu de temps l'ensemble de leur économie. Compte tenu de leur structure économique, politique et sociale, il ne pourrait en être autrement : écouler leur pétrole au rythme fixé par les pays consommateurs aboutirait à disposer d'un financement qui s'accroîtrait à un rythme proche du taux d'intérêt des pays occidentaux, c'est-à-dire insuffisant pour donner à leur économie le coup de fouet nécessaire au décollage (Irak) ou pour profiter au mieux de ressources providentielles (Arabie séoudite, Qatar, Abou Dhabi). Seul le Koweït essaye de moduler sa production conformément à la théorie économique classique, parce que la diversification de son appareil productif est très problématique et parce que la pression publique des chefs de familles ou de tribus, soucieux d'assurer l'avenir de leurs enfants, est plus forte qu'ailleurs.

Sans doute l'absence d'informations précises sur les marchés futurs, les coûts des énergies de substitution, et la date de leur entrée en service sont-ils responsables de cet état de choses. Le wahhabisme, qui a marqué la côte Est de la péninsule, ne porte pas non plus au négoce des taux d'escompte, au calcul des risques ni à l'appréciation des bénéfices. A moins que la comparaison ne s'effectue pas avec le futur mais avec le passé : les sociétés occidentales ont trop souvent fait l'économie de leur passé pour jeter à cet égard la pierre aux sociétés arabes. Galbraith a suffisamment dénoncé le décalage existant entre contexte d'abondance et théorie de la rareté, pour que l'inverse (rareté cachée, théories de l'abondance ouvertement professées) ne puisse être vrai en Orient. Mais on peut sortir de ce rapport de périodes en se plaçant dans l'espace, au niveau des avantages comparatifs bien difficiles à évaluer dès lors que le système capitaliste et monétaire international paraît en pleine restructuration.

Une autre rationalité ?

Tournons-nous maintenant vers le second problème, celui de la définition d'une nouvelle rationalité.

Dans le langage courant, et même dans le vocabulaire sociologique, tradition s'oppose à modernité pour signifier un maintien des institutions et des comportements sociaux coutumiers dans un univers fini ou au contraire une multiplication par l'infini des transformations, ou des probabilités de transformation de l'univers social. Dans le langage weberien, tradition s'oppose à raison, qui peut s'opposer pour sa part à absence de raison, ce qui est loin d'être identique. Les pages les plus connues de Max Weber sont celles qu'il consacre, dans *Economie et société*, aux « types de domination », où il distingue la domination traditionnelle, la domination charismatique et la domination rationnelle-légale. De nombreux disciples ont adopté cette distinction en expliquant, très grossièrement, que la modernisation était le passage d'un système de domination traditionnelle (patrimoniale, sultanique, féodale, voire impériale) à un système de domination rationnelle (bureaucratique, étatique) souvent grâce à l'émergence d'un prophète, d'un chef ou d'un groupe de chefs (par exemple, un parti révolutionnaire) subjuguant suffisamment son peuple pour l'entraîner sur cette voie en se routinisant au bon moment pour lui céder la place. Ce faisant, ces post-weberiens n'ont pas creusé davantage le concept de rationalité sinon pour dire que le rationnel était présent lorsque l'Etat de droit s'instituait (Etat de droit égale légitimité plus contrat plus recours).

Or, Weber lui-même a posé bien différemment la problématique de la rationalité dans ses réflexions sur les fondements d'une sociologie compréhensive (et non pas dans sa sociologie politique, somme toute appliquée, dérivée de la précédente). Selon ses textes épistémologiques, la rationalité serait cette espèce générale de concept dont l'utilité serait un genre particulier — autrement dit, un comportement rationnel serait un comportement de maximisation personnelle d'utilités (en disant « utilités » et non pas intérêt, on abandonne la fâcheuse connotation de ce dernier terme pour la diversité et la neutralité du premier). Ayant une idée précise de ses utilités, un acteur serait rationnel s'il agissait en se conformant à un système d'expectations raisonnables, basées sur les expériences d'autres acteurs dans des situations semblables, afin d'obtenir satisfaction ou, dans les propres termes de Weber, d'adopter un « comportement de justesse » (i.e., efficace). Il est intéressant de noter au passage que la comparaison avantage/coût n'entre pas nécessairement dans cette définition : seul le résultat compte, il n'est pas obligatoire que la conduite soit, de surcroît, la plus « économique » possible.

En second lieu, Weber ne croit pas sans partage à l'existence d'une rationalité immanente : il n'y voit qu'un modèle sociologique indispensable pour pouvoir procéder à des imputations causales par comparaison des comportements « irrationnels » — i.e. qui dévient du modèle — et du modèle proprement dit. Au fond, cet idéal-type de l'agent rationnel ne lui sert qu'à une chose : simuler des situations ou des événements réels en simplifiant le nombre des variables qu'ils mettent en jeu jusqu'à s'apercevoir que l'immobilisation d'une variable supplémentaire rend impossible l'explication d'un comportement social. Cette variable est donc la cause essentielle de ce comportement ou plutôt de la constellation des comportements qu'il examine. D'ailleurs, il reconnaît volontiers que le monde réel est la proie de l'irrationnel, mais abandonne à la « psychologie » ce domaine général pour se contenter d'utiliser ses conclusions, ses théorèmes, comme axiomes de sa théorie sociologique. Celle-ci ne sera jamais qu'une épure (ne parle-t-il pas de « types purs » de chacune de ses catégories ?) efficace pour mettre un semblant d'ordre qui dépasse la simple procédure de classification : le modèle est construit parce qu'il est plus articulé, plus complexe que la taxinomie.

Or, il est bien évident que le comportement « traditionnel » peut être parfaitement « rationnel », comme il peut ne pas l'être. Il n'y a aucune fatalité qui classerait tout ce qui est rationnel dans le moderne, et tout l'irrationnel dans le traditionnel. Bien au contraire, et c'est là sans doute que la théorie weberienne est difficilement comprise parce que vraisemblablement mal formulée, dès lors qu'elle distingue deux fois deux types de rationalité (par rapport aux fins et par rapport aux valeurs, formelle et matérielle), elle semble admettre qu'un système social où la domination est d'ordre traditionnel (par exemple, l'Europe protestante du XVII^e siècle) peut être construit sur une multitude de rationalités individuelles par conviction, adhésion à des croyances ou à une foi (en l'occurrence, la foi calviniste, ou puritaine), qui explique le comportement « irrationnel », en termes machiavéliens du rapport moyens-fins, du maximum de travail combiné avec le minimum de jouissance — ou d'une production sans cesse accrue pour une consommation stagnante, ce qui permet selon Weber l'accumulation primitive du capital. D'autre part, dans ses textes les moins souvent cités et cependant les plus instructifs, Weber explique que le moteur de l'histoire doit être cherché dans le dédoublement de la rationalité formelle et de la rationalité matérielle : les échanges de biens et de services peuvent en effet, même sans monnaie, obéir à une profonde rationalité (par exemple : le troc, le patronage, la protection en échange des corvées), mais cette rationalité, réelle, matérielle, n'est pas comparable

d'un groupe d'agents à un autre parce qu'il n'existe aucun critère de calcul commun des utilités. Seule, l'apparition de la monnaie et des écritures comptables rend ce calcul possible, et donc accélère progressivement les échanges économiques, sociaux, culturels. La formalisation budgétaire, la spécialisation des fonctions qui accorde une place propre à l'entrepreneur et à l'administrateur, tous deux distincts des producteurs dont ils faisaient jusque là partie (la production étant, comme d'ailleurs la consommation, familiale ou communautaire), ces deux processus donc sont inséparables et expliquent pourquoi le système capitaliste, et sa logique économique reposant sur le calcul, sont nés. Mais surtout ils impliquent l'existence d'une rationalité préalable, d'un soubassement concret à cette rationalité abstraite : autrement dit, la rationalité matérielle est déjà inscrite dans les sociétés pré-capitalistes et pré-bureaucratiques qui tombent pourtant, chez le même auteur, dans la catégorie des sociétés à domination traditionnelle.

On pourrait ajouter à ces distinctions l'opposition que fait Max Horkheimer, en se référant explicitement à Weber²⁹, entre rationalité subjective et rationalité objective, celle-ci étant dans le monde, dans l'histoire, qui obéit à une loi naturelle si l'on est matérialiste, et providentielle si on est croyant, celle-là étant dans les rapports de chacun avec une petite parcelle de ce monde dont le sens global n'apparaît plus, chacun poursuivant, de manière instrumentale, ses objectifs particuliers ; la première, ou Raison, véritable épistémé, rendant compte des fins ultimes, se présente comme raison synthétique tandis que la seconde, spécialisée dans les moyens, et « spécialisante », n'est qu'une raison analytique. Toutefois, comme l'ont souligné Marcuse et Habermas³⁰, le capitalisme a vu le triomphe de la raison subjective d'autant plus facilement qu'elle bénéficie d'une aura positiviste face à la « métaphysique » de la Raison — alors que, d'après ces trois auteurs, il ne s'agit pas d'une rationalité neutre, positive, « objective », même si en s'imposant à tous la raison subjective finit par devenir la seule raison de vivre et évacue donc tout résidu d'ordre providentiel ou juste. Selon les propres termes de Habermas, le « sous-système rationnel » de la société, où domine la technique et où les relations sociales sont des rapports de travail, s'est progressivement imposé — en Occident — au système traditionnel, qu'il appelle encore « interactionniste » pour insister sur le fait que les relations sociales y sont « communicationnelles ».

29. Horkheimer (Max), « Moyens et fins », in *Eclipse de la raison*, Paris, Payot, 1974, 236 p.

30. Habermas (Jürgen), *La science et la technique comme idéologie*, Paris, Gallimard, 1973, 221 p.

On peut légitimement s'interroger sur la situation des pays non occidentaux, où le travail et la technique sont réduits à une sphère mineure de la vie et de ses représentations symboliques, où la religion continue à faire régner son ordre ontologique, bref, où les hommes ne se réfugient pas dans le loisir pour contester l'irrationalité d'une société de travail et de renoncement ascétique — dans la tradition de l'*Éthique protestante* — mais au contraire semblent parfois chercher dans le travail la base d'une contestation de la société segmentaire. En sorte que si les membres de l'Ecole de Francfort voient dans le loisir un temps et un espace qui sont « promesses de bonheur » pour l'individu ainsi capable de s'épanouir en tant que personne dans une société contraignante³¹, les peuples dont je parle ne trouvent pas d'autre moyen que le travail pour autoriser l'individualité — ce qui ne signifie pas l'individualisme.

On peut en conclure que la pénétration d'un mode de production capitaliste s'accompagne, pour tous ces auteurs, d'une transformation profonde des structures de connaissance et des rapports sociaux, conformément au schéma tracé par Marx dans sa dénonciation du fétichisme de la marchandise et de l'aliénation qui, une fois combinés, deviennent réification chez Lucaks, car la réification ne semble pas être bien différente de cette formalisation de la rationalité dont parle Weber³². Mais il est tout aussi clair que le monde non occidental, où la technique n'est pas passée du statut subjectif au statut objectif, où elle ne paraît même pas avoir perdu le caractère libérateur que lui accordent encore naïvement les pragmatistes, est un univers de rationalité tout autant que de traditionnalité. Surtout si l'on ajoute à l'Islam, qui s'épanouit plutôt dans la sphère des rapports entre hommes que dans celle des rapports entre l'homme et la nature, une série de concepts parfaitement opératoires chez les peuples du cartel, et qui se situent soit avant l'Islam (remontant à la *Jahiliyya*), soit hors de lui.

Allégeances et clientèles

En effet, l'Islam est une religion de « soumission » de l'homme à Dieu, non pas une religion de soumission de la nature à l'homme, voire des hommes entre eux : pour ces autres formes de subordination,

31. Ce qui donnerait raison à Louis Dumont lorsque dans *Homo Aequalis*, Paris, Gallimard, 1976, il fait de Marx le dernier auteur classique individualiste.

32. Selon Plotke (D.), « Marxism, sociology and crisis : Lukacs's critic of Weber », *Berkeley Journal of Sociology*, 20, 1075-1976, p. 181.

les termes arabes de *moubâyaa*, de *ghalaba*, de *himâya*, de *wasta* et de *rachwa* me semblent recouvrir des réalités remettant en cause une approche de la modernisation basée sur la politique et non sur le politique. Dans un livre récent et déjà fameux³³, Michael Hudson s'élève en effet contre les analyses trop économiques du changement social dans le monde arabe, dont les problèmes seraient essentiellement politiques. Son instabilité chronique viendrait ainsi de l'absence de légitimité des formules politiques empruntées à l'Occident libéral ou totalitaire, obstacles à la solution de problèmes d'ordre essentiellement politique qui se posent aux élites arabes, alors qu'elles se croient vouées uniquement à assurer le décollage de leurs pays respectifs.

Malheureusement, quoique cette analyse reste séduisante car elle met l'accent sur l'objet de ma discipline, elle est viciée par une conception quelque peu occidentale de la légitimité. Si l'on en croit Hudson, cette légitimité est absente ou réduite dans le monde arabe : mais de quelle légitimité parle-t-il ? Je suis prêt à reconnaître que ni les formules politiques ni les élites de ces pays ne disposent d'un réel soutien populaire, mais je prétends, en revanche, que les circuits d'allocation des valeurs (distribution du pouvoir et répartition des avantages) sont parfaitement admis par la majorité des peuples arabes. Dans cette optique, clientèle, corruption, pistons, népotisme sont tout aussi légitimes que les systèmes de recrutement ou de transfert « rationnels-légaux ». Mes certitudes sont évidemment moins fortes pour d'autres pays, et la révolution islamique en Iran pourrait les remettre en cause puisque la corruption y est devenue un véritable péché. Mais justement, cette lutte de l'Islam contre les pratiques intériorisées de tout temps, bien qu'ayant revêtu des formes différentes, me paraît illustrer mon propos sur l'antériorité de celles-ci sur celui-là — un peu dans la tradition de Freud montrant que la société ne punit pas l'inceste parce qu'il fait horreur mais parce qu'au contraire il est terriblement attrayant³⁴. Les condamnations de ces pratiques ancestrales, qu'elles viennent de Hudson ou de Khomeiny, ne font donc que révéler combien elles seraient considérées légitimes si le politologue occidental (et l'intellectuel oriental qui en est le disciple), pas plus que l'homme de religion, ne passaient leur temps à insuffler à leurs publics respectifs et, hélas, parfois confondus, un sentiment de culpabilité qu'ils n'entretenaient pas tous seuls.

33. Hudson (Michael), *Arab politics*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1978.

34. Freud (Sigmund), *Totem et tabou*, Paris, Payot, 1972, 192 p. Cette opinion semble être aussi celle d'Olivier Carré pour ce qui concerne l'interdiction des jeux de hasard et du prêt à intérêt.

Peut-être vient-il à l'esprit de certains lecteurs que le khomeinisme n'est donc pas plus ancré dans la tradition que les pratiques occidentales importées en Iran. Je ne nie pas qu'il s'agisse là d'un aspect possible, bien que polémique, de la révolution de 1978-1979. Mais il paraît plus important et mieux fondé de souligner par ce rapprochement que l'Islam a connu des fortunes diverses dans ses prohibitions : celles qui concernent la foi sont strictes, car c'est la religion du *tawhîd*, de l'unicité de Dieu, et tous les associationismes ont été combattus. Cependant, celles qui touchent au rite et à la vie quotidienne ont non seulement intégré des prescriptions anté-islamiques que l'on retrouve incorporées au Coran, mais aussi durent s'accommoder de pratiques sociales sur le terrain qui était le leur : ce monde-ci. Si bien que les concepts de clientèle ou de corruption, n'étant pas considérés comme relevant de l'au-delà, restèrent contemporains de l'Islam jusqu'à nos jours et ne constituent en aucun cas les déchets de « l'occidentalisation ». Pour ce qui concerne l'Iran, on n'en veut pour preuve que les fonds donnés aux tribus du Sud par le gouvernement britannique pour « acheter » ainsi sa souveraineté³⁵. Le raisonnement s'étend *a fortiori* aux peuples pasteurs ou montagnards restés chrétiens ou animistes qui animent aussi le cartel pétrolier.

Il n'est guère surprenant que l'anthropologie des termes arabes qui expriment l'allégeance, la soumission, la clientèle, la corruption, soit encore à faire. Aussi loin qu'on cherche, ils sont triplement occultés par les orientalistes et les musulmans (auxquels la *jāhiliyya* anté-islamique fait peur) et par les politologues occidentaux (qui cherchent une structure étatique conforme à leurs canons). Les index de tous les livres spécialisés les ignorent superbement, et cette absence me paraît très significative.

Quoi qu'il en soit, en me basant sur ce que l'on sait de quelques coutumes arabes, je me propose maintenant de montrer que la logique profonde des stratégies pétrolières est rationnelle dans le recours aux traditions d'allégeance, de clientèle, etc., en m'appuyant sur l'écluse entre deux logiques (celle de la rationalité formelle et celle de la rationalité substantielle) qui me semble constituer un commun bassin de rationalité raccordant deux canaux dénivelés — sans que l'on puisse savoir lequel est plus élevé que l'autre.

Ainsi, la « soumission » religieuse (l'Islam) correspond à une soumission laïque et préexistante, celle qu'expriment avec des nuances les

35. Keddie (Nikki), « Oil policy and social change in Iran », Cheam/AFSP, rapport rédigé pour le colloque sur *Stratégies de développement et changements sociaux dans les pays producteurs de pétrole d'Afrique et d'Asie*, Paris, octobre 1977, 22 p.

termes de *ghalaba* et de *moubāyaa* ou *bayaa*. Ghassane Salamé prétend que « mieux que tout autre concept, celui de la *ghalaba*, forgé par Ibn Kaldoun, semble rendre compte de cette domination de type militaro-religieux qu'on trouve à l'état pur en Arabie séoudite »³⁶. Le terme vient d'une racine qui exprime l'idée de victoire, d'ascendant, de supériorité, de suprématie, bref de souveraineté, mais aussi l'idée de majorité (*ghālabiyya* ou *aghlabiyya*). Or, bien qu'on ne dispose d'aucun dictionnaire de datation des termes arabes comme il en existe pour la langue française, il semble que cette acception soit récente, montrant ainsi que le système occidental des élections politiques est repéré par les structures linguistiques comme une compétition (*moughālaba*) et non comme une consultation (*choûra*), seule procédure de choix que l'Islam reconnaisse, et dont l'issue est obligatoirement une unanimité (*ijmāa*, dont on peut rapprocher le terme swahili d'*ujamaa* repris récemment en Tanzanie). Le système islamique a donc été « oublié » de façon à ce qu'un pont soit jeté entre les traditions politiques bédouines et les traditions politiques occidentales.

Cette soumission du vaincu se traduit par une allégeance personnelle et non territoriale, ce qui la distingue du féodalisme européen. Sur ce point, l'Islam n'a fait qu'entériner les pratiques bédouines puisque la propriété de la terre est indivise, même si des *iqṭāa* (tenures) sont accordées à des *mougataarji* (tenanciers) dont les proches héritent (d'ailleurs rarement par ordre de primogéniture) en récompense de services rendus au chef politique, le calife ou le sultan. Si leurs domaines se sont agrandis et si la coutume a fini par leur reconnaître davantage qu'un simple usufruit, c'est par la pratique de l'*himāya*, la protection, qui se traduisait et se traduit encore par le droit d'asile, la garantie, le prêt de l'argent nécessaire au paiement de l'impôt, l'avance des semences, etc. Tous les faillis, incapables de se libérer de l'*himāya* dans laquelle ils s'étaient pourtant mis de leur propre chef, ont ainsi perdu leurs propres biens ou plutôt leurs propres droits.

Le mécanisme de la protection trouve par ailleurs ses sources dans le système de parenté des Arabes, dont le modèle, sinon la réalité, est endogamique, les conditions du mariage et le choix des conjoints s'effectuant entre frères et non entre beaux-frères (l'oncle maternel n'échange donc ni sa sœur ni sa fille contre les filles et les sœurs du chef d'un autre clan). Dans ces conditions de consanguinité, les alliances ne peuvent reposer sur des contreparties équivalentes dans l'ordre de la parenté, puisque l'exogamie est dévalorisée, quand elle n'est plus

36. Salamé (Ghassane), *op. cit.*, p. 34.

prohibée. Les alliés seront donc des familles réfugiées, en quête de protection, qui l'obtiendront par prestation d'un serment d'allégeance et non par le don d'une femme (qui peut toutefois l'accompagner). C'est ainsi qu'alliance et allégeance se trouvent à l'origine indissolublement liées.

Cette allégeance, *bayaa* ou *moubāyaa* est donc une deuxième forme de soumission non religieuse pour laquelle on possède une définition : « Acte par lequel un certain nombre de personnes, agissant individuellement ou collectivement, reconnaissent l'autorité d'une autre personne »³⁷. Selon l'auteur de cette définition, Emile Tyan, le terme vient de la poignée de main ou l'accolade qui en constitue la forme extérieure de reconnaissance (d'où son rapport avec le mot *bāa*, vendre, puisque l'acte de vente prête aussi à « toper » (*safqa*) en levant la main (*bāa*). Cette *bayaa* nous est surtout connue comme étant un acte électoral un peu particulier, la désignation du calife, c'est-à-dire du vicaire de Dieu sur terre, qui s'analyse en droit musulman comme un contrat passé entre les électeurs et l'élu qui est alors libre d'accepter, contrairement à la prestation d'hommage ordinaire à laquelle on ne peut se dérober (comme on ne peut refuser protection à quelqu'un). Il existe donc deux étages de *moubāyaa*, l'un accordant une plus grande liberté que l'autre à celui auquel l'allégeance est prêtée, si bien que le système peut se développer en cascade avec une seule ouverture au sommet.

On remarquera qu'aujourd'hui encore la dévolution du pouvoir obéit à ces règles dans la plupart des Etats de la péninsule arabe : contrairement au Maroc, par exemple, ils n'ont pas adopté la règle de la primogéniture et un consensus scellé par la *bayaa* doit à chaque fois être dégagé. Ensuite, chacun est lié par ce contrat, sauf si le bénéficiaire n'est pas fidèle aux prescriptions de l'Islam et, faut-il l'ajouter, aux règles de l'équité. Ainsi Saoud Ibn Abd El Aziz fut-il remplacé par son frère Fayçal, mais celui-ci resta au pouvoir jusqu'à son assassinat (en 1975). On pourrait également impliquer la logique de la *moubāyaa* dans la loi qui punit de mort depuis 1979 tout passage du PC irakien au *Baath*, et vice-versa. Car la sanction d'un non-respect de l'accord est traditionnellement la mort³⁸.

Il est vrai que dans l'ordre externe, qui nous préoccupe ici, la perpétuité de la *moubāyaa* n'est jamais respectée, même si tous les pays arabes prêtent allégeance à l'autorité de la nation arabe, voire à un

37. Tyan (Emile), « Bay'a », *Encyclopédie de l'Islam*, Nouvelle édition.

38. *Ibid.*

chef très prestigieux dans lequel nombre d'entre eux (mais jamais tous à la fois) se reconnaissent, par exemple Salah Ed-Dine (Saladin) ou Nasser. Comme ce chef ne manque jamais de décevoir ceux qui lui prêtent assistance et allégeance, ils se considèrent déliés du contrat de bayaa, surtout lorsque s'éloigne la menace extérieure qui les poussait à l'alliance (comme autrefois à chercher asile auprès d'un autre clan)³⁹.

La forme de l'alliance reste néanmoins constante. Il suffit pour s'en convaincre d'observer la latitude que les alliés laissent à leur porte-parole (Fayçal ou Sadate) et la solennité qu'ils se croient obligés de respecter lorsqu'ils cherchent à se délier de leur engagement (conférence de Bagdad, en avril 1979). Mais en dehors de ces cas exceptionnels, les pays pétroliers recourent fréquemment à cette procédure en s'assurant de soutiens définitifs dans les tribus du Yémen, les communautés libanaises, chez les Frères Musulmans qui reconnaissent de plus en plus ouvertement l'autorité du roi d'Arabie saoudite, et parmi les pays africains ou asiatiques qui s'affirment musulmans. Pour tous ceux-là, l'effet de la religion vient s'ajouter au poids persuasif des subsides pétroliers, car l'Islam est une religion géographiquement orientée vers ses lieux saints comme en témoigne la direction de la prière.

Ici, il faut faire intervenir un déplacement contemporain de la moubâyaa qui accompagne également les systèmes de clientèle dans l'ensemble du monde arabe (et, semble-t-il, en Iran, si l'on en juge d'après le film de Dariush Merjuich, *Le cycle*). De ce point de vue, les Arabes font la distinction entre une allégeance accordée en échange d'une protection, ou d'une *wasta* (médiation, « piston »), et une allégeance obtenue par de l'argent, qui n'est pas un pacte (aussi vieux que l'Arche d'alliance des Hébreux, autre forme de moubâyaa). Et une autre distinction encore avec une protection ou une médiation achetée par celui qui devrait en réalité prêter allégeance : il s'agit dans ce dernier cas de *rachwa* (pot de vin, corruption). Ces formes déviées d'allégeance témoignent surtout d'une érosion des systèmes de clientèle par les Etats « socialistes » comme la Syrie, l'Egypte, l'Irak ou l'Algérie. Car pourquoi serait-il besoin de corrompre si le piston ou le népotisme fonctionnaient correctement ? En sorte que le retour (impossible ?) à un système « bédouin » aurait sans doute les effets que recherche toute entreprise de réunification de l'Islam sans en avoir les inconvénients (sur les libertés et les femmes).

Alliances inversées et limitées, elles s'apparentent encore à la logi-

39. Cette idée m'a été suggérée par Youssef Mourada avec lequel j'ai eu des discussions fructueuses pour moi. Qu'il trouve ici l'expression de ma reconnaissance.

que de l'allégeance parce que celle-ci est obligatoirement distributive de biens : dans le comportement prescrit au souverain figure cette justice dans la répartition qui peut aller jusqu'à créer un « Fonds spécial de l'OPEP » (le 28/1/1976) géré à Vienne, avec pour objectif essentiel d'équilibrer les balances de paiements des pays qui doivent leur lourd déficit à leur facture pétrolière (parmi la liste des premiers bénéficiaires, on trouve ainsi le Soudan, les Samoa occidentales, le Sri-Lanka, la Guinée et le Pakistan). Il est vrai que l'initiative de ce fonds quelque peu charitable ne revient pas à l'Arabie saoudite (qui reste l'un des plus gros contributeurs, avec 205 millions de dollars en 1976) mais à l'Algérie (20 millions), à l'Iran (220) et au Venezuela (122) peut-être plus sensibles à la logique économique qu'à la logique politique des situations créées.

Pour être complet, il faudrait analyser l'aide bilatérale des membres du cartel, pays par pays. Fastidieuse compilation qui ne nous apprendrait rien que nous ne sachions déjà. Plus significative, en revanche, est la recherche des motifs de l'aide. Selon Ghassam Salamé, l'Arabie saoudite n'a d'autre objectif que d'acheter des allégeances. Il faut reconnaître toutefois, comme il le fait remarquer, que le caractère irrégulier de l'aide saoudienne force les bénéficiaires à la renégocier périodiquement⁴⁰, ce qui montre une certaine méfiance du donateur et souligne le caractère de substitution que revêt son don par rapport à un système d'allégeance ou de clientèle vraies. Envisagée ainsi, l'aide des pays de l'OPEP ne prête guère aux critiques que lui réservent les pays du « quart monde » (aide « liée » politiquement là où l'aide des pays occidentaux ne le serait qu'économiquement, montant trop faible parce que l'indépendance des demandeurs ne leur permet pas de se plier aux désirs des donateurs, etc.). En effet, cette aide au compte-gouttes ne lie en rien le pays qui la reçoit, alors qu'une assistance excessive, régulière et sans contrepartie précise créerait un lien de clientèle, puis d'allégeance au sens de la *moubâyaa*.

Là encore, l'argent supplée à la *moubâyaa*, mais ne la crée pas, ni ne s'oppose à elle. Que l'on « achète » des soutiens (intérieurs, ou dans des organisations internationales, notamment OUA et ONU) ne signifie pas que l'on cherche à créer un système d'allégeance avec des ressources économiques, mais que l'on agit conformément à une vision politique qui recherche cette allégeance en premier lieu, quitte à l'appuyer ensuite par l'argent. *Bref, la logique des coalitions, pour les membres du cartel pétrolier, est une logique pastorale d'accroissement à l'infini du capital d'autorité et de prestige reposant, d'une part, sur la recon-*

40. Salamé (Ghassam), *op. cit.*

naissance définitive de cette autorité en échange d'un patronage total et, d'autre part, sur l'échange d'un soutien limité dans le temps contre un bénéfice économique lui aussi limité, ce second procédé étant subordonné au premier.

En termes olsoniens, l'objectif stratégique serait donc « inclusif » (logique politique, rationalité objective, ou rationalité par rapport à une conviction, ou encore rationalité matérielle) avec un comportement tactique qui pourrait être « exclusif » (logique économique, rationalité subjective ou instrumentale, ou rationalité formelle). Au nom de la *moubâyaa* combien de *rachwa* ne seraient-elles pas tolérées, même si nombre d'entre elles ne paraissent pas « rationnellement » justifiées, et qu'elles sont, de surcroît, contraires à l'Etat de droit, comme à l'Islam.

Ce primat du politique dans les stratégies de coalition et le déséquilibre dans les pouvoirs des alliés ont des conséquences importantes. D'abord, au sein du cartel pétrolier, il faut chercher à établir une hiérarchie entre autorités, et c'est là que l'Islam peut réapparaître comme facteur activant la *moubâyaa* envers l'Arabie séoudite, l'Iran, et plus généralement envers tout pouvoir d'Etat qui serait favorable aux prescriptions coraniques. Ensuite, les ressources économiques n'étant pas à la base de la constitution du cartel en tant que centre de pouvoir, puisque c'est une ressource et une logique politiques qui l'ont créé, *il faut s'attendre que le centre de pouvoir survive au cartel, autrement dit qu'un système politique agissant de manière coordonnée dans les relations internationales existe longtemps après que le pétrole ait disparu.* Certes, les ressources religieuses ou matérielles devront toujours exister pour pouvoir être redistribuées ; certes, la structure politique des Etats pétroliers ou leur structure sociale peuvent changer largement en quelques décennies. Par exemple, des rapports de classe pourraient chasser les rapports d'allégeance ou de clientèle. Mais jusqu'ici les comportements revendicatifs et les règles de la *moubâyaa* ont fait bon ménage. On peut donc supposer que la langue arabe elle-même devra être considérablement transformée pour que n'affleure plus au niveau linguistique aucune de ces structures culturelles, de ces « *alliancèmes* », ni leurs substituts économiques ou religieux, avant que ce nouveau centre de pouvoir soit redevenu une vieille périphérie dominée.

Tableau 1. Évolution des prix officiels de quelques bruts entre 1971 et 1977 (en dollars US par baril)

DEGRÉ		1971		1972		1973		1974		1975		1977	
API*		14/2 ^a	15/2 ^b	20/1 ^c	1/1 ^d	1/8 ^e	16/10 ^f	1/1 ^g	1/11 ^h	1/10 ⁱ	1/1 ^j	1/7 ^k	
34	Arabe léger.....	1,800	2,180	2,479	2,591	3,066	5,119	11,651	11,251	12,376	13,000	13,656	
27	Arabe lourd.....	1,560	1,960	2,239	2,345	2,755	4,633	11,441	11,041	12,086	12,226	12,925	
31	Iranien lourd.....	1,720	2,125	2,417	2,527	2,989	4,991	11,635	11,235	12,360	13,430	13,430	
35	Irak Basrah.....	1,720	2,155	2,451	2,562	3,031	5,061	11,672	11,272	12,400	13,645	13,548	
40	Libye Brega.....	2,550	3,447	3,673	3,777	4,582	8,925	15,768	15,768	16,060	18,250	18,250	
44	Algérie Sahara.....									13,100	14,300	14,450	

* American Petroleum Institute : mesure la gravité du brut ; un pétrole léger a un degré élevé, un pétrole lourd, un degré moindre.

a. Accord de Téhéran : une hausse annuelle de 2,5 %, plus 5 cents par baril, est programmée par les bruts du Golfe.

b. Accords de Tripoli : extension aux bruts méditerranéens, augmentation des différentiels de qualité et de proximité.

c. Accord de Genève I : 8,49 % de hausse supplémentaire à la suite de la dévaluation du dollar en août 1971 ; accord sur un principe d'indexation des prix.

d. Ajustement annuel.

e. Accord de Genève II : meilleure indexation.

f. Réunion de Koweït.

g. Accords des six pays réunis à Koweït.

h. Conférence extraordinaire de l'OPEP : baisse de 40 cents par baril sur l'Arabe léger (et baisse corrélatrice des autres bruts) pour tenir compte de l'état du marché.

i. Conférence de l'OPEP à Vienne (27-29 septembre) : 10 % de hausse, gel des nouveaux prix jusqu'au 30 juin 1976.

j. Conférence de l'OPEP à Doha (15-17 décembre 1976) : 5 % de hausse pour les bruts saoudiens et les Émirats arabes unis, 10,30 % pour les autres.

k. Conférence de Stockholm (11-12 juillet) alignement des prix saoudiens et des Émirats.

Source : Arab Oil and Gas Directory, 1978.

Tableau 2. Production et raffinage de brut des pays de l'OPAEP : Quelques indicateurs
(millions de barils par jour et pourcentages)

	1972	1973	1974	1975	1976	% du total mondial produit		% raffiné en 1976
						en 1976	en 1978	
Arabie Saoudite ...	6 016	7 596	8 480	7 076	8 577	15,1	13,1	8
Irak	1 465	2 054	1 971	2 261	2 466	4,0	3,8	9
Koweït	3 283	3 020	2 546	2 084	2 145	3,8	3,6	30
Libye	2 239	2 174	1 521	1 480	1 933	3,4	3,1	4
Émirats arabes unis	1 202	1 513	1 661	1 695	1 947	3,4	2,9	0,8
Algérie	1 062	1 097	1 009	961	1 015	1,9	1,9	12
Qatar	482	572	518	437	397	0,9	0,8	2
Égypte	202	165	147	223	315	0,5	0,9	65
Syrie	163	106	122	183	192	0,3	0,3	44,5
Bahrain	70	68	67	61	58	—	0,1	434,3 ^a
Total	16 184	18 365	18 042	16 461	19 145	33,3	30,8	11,8
Monde	52 980	57 845	57 970	53 170	57 386	—	—	—
% OPAEP	30,5	31,7	31,0	31,0	33,3	3,0 ^b	—	—
% OPEP + OPAEP	56,3	—	55,0	—	53,4	6,4 ^b	—	—
% OPEP	—	—	—	—	—	—	47,9	—

a. Bahrain raffine du brut provenant d'Arabie Saoudite par oléoduc.

b. Pourcentage du brut raffiné.

Source : Arab Oil and Gas Directory, 1978.